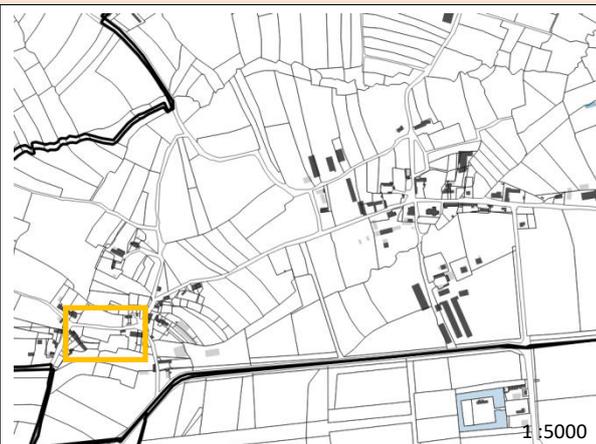


# Saint-Maden – n°312-1

Zone UB



## « Rue de la Rehaudais »

Superficie : 0.36ha

Nombre de logements minimum : 4

Logements locatifs sociaux minimum : 0

### Caractéristiques du Site

Ce secteur se situe à l'Ouest du territoire communal.

Il est inséré entre un bâti ancien, une voie traversante ainsi que des terres agricoles.

Le secteur est actuellement cultivé.

Le secteur comprend les parcelles n° 24, 25 et en partie la n°17.

### Site en densification



### Photographies du secteur



## Objectifs généraux d'aménagement du site

Ce secteur est à vocation d'**habitat**. L'urbanisation de ce secteur peut s'effectuer par une opération d'ensemble ou par des opérations individuelles successives sous réserve d'un plan d'aménagement d'ensemble validé par la commune. Les orientations retenues sont :

- Des accès individuels sont réalisables sur la Rue de la Rehaudais.
- Conserver la haie présente en lisière sud du secteur.
- La longère présente sur le secteur sera conservée ou réhabilitée.

### Légende

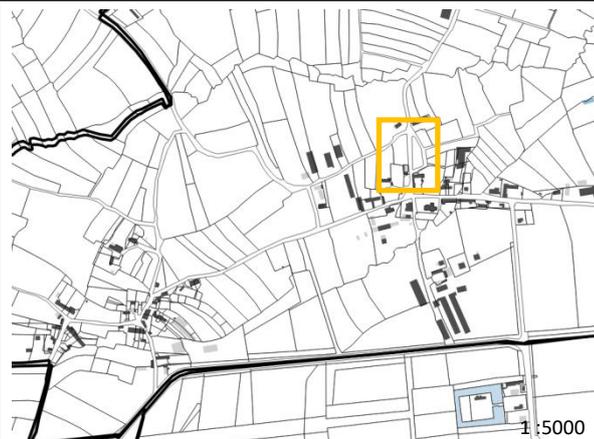
-  Délimitation du secteur
-  Haie à conserver

### Schéma des orientations d'aménagement du secteur n°312-1



# Saint-Maden – n°312-2

Zone 1AUhp



## « La croix de la Diote »

Superficie : 0.31ha

Nombre de logements minimum : 4

Logements locatifs sociaux minimum : 0

### Caractéristiques du Site

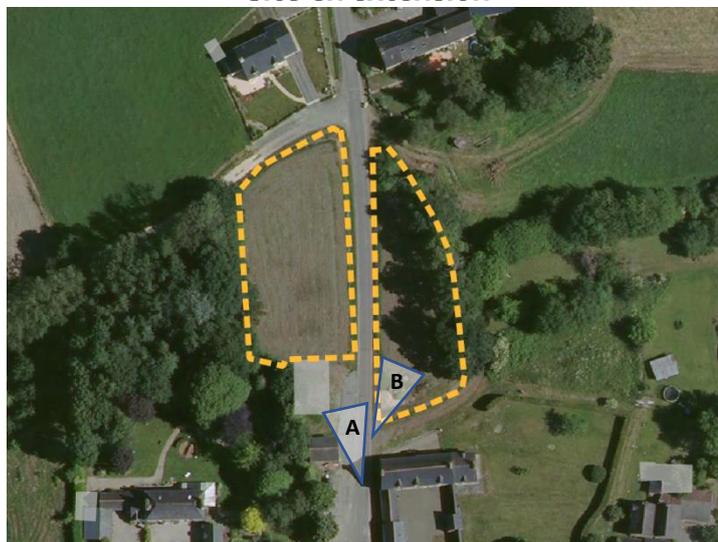
Ce secteur se situe à proximité du centre-bourg.

Il est inséré entre des espaces naturels et agricoles. Il marque l'entrée du bourg.

Le secteur est actuellement cultivé.

Le secteur comprend les parcelles n° 787 et 503.

### Site en extension



### Photographies du secteur



## Objectifs généraux d'aménagement du site

Ce secteur est à vocation d'**habitat**. L'urbanisation de ce secteur peut s'effectuer par une opération d'ensemble ou par des opérations individuelles successives sous réserve d'un plan d'aménagement d'ensemble validé par la commune. Les orientations retenues sont :

- Une qualité et une cohérence architecturale devra être apportée aux constructions afin que celles-ci s'intègrent harmonieusement avec le bâti du bourg (Façade en partie composée de pierre, coloris similaires, utilisation de bois). *Règlement zonage Uap : Les nouvelles constructions devront s'insérer dans le respect des constructions environnantes en s'inscrivant dans la continuité de l'existant.*
- Les constructions devront être alignées par rapport à la rue.
- Une attention sera portée sur la qualité des clôtures bordant la rue.
- Une haie sera plantée en lisière Nord du secteur afin de marquer l'entrée du bourg. Cette haie sera constituée d'espèces locales à croissance lente afin de réduire la fréquence d'entretien.

### Légende



Délimitation du secteur



Alignement à respecter



Qualité et harmonie des clôtures



Implantation du bâti (à titre indicatif)



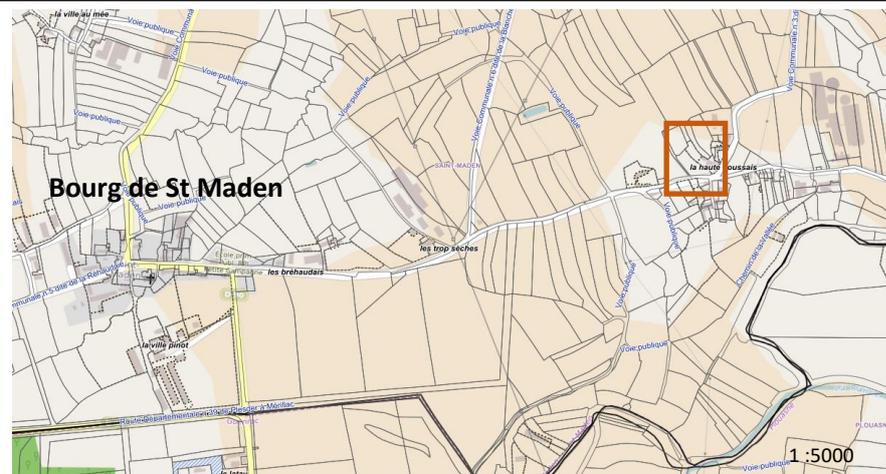
Haie à créer

### Schéma des orientations d'aménagement du secteur n°312-2



# Saint-Maden – n°312-3

Zone Nt



## « La Haute Houssais »

Superficie : 0.1ha

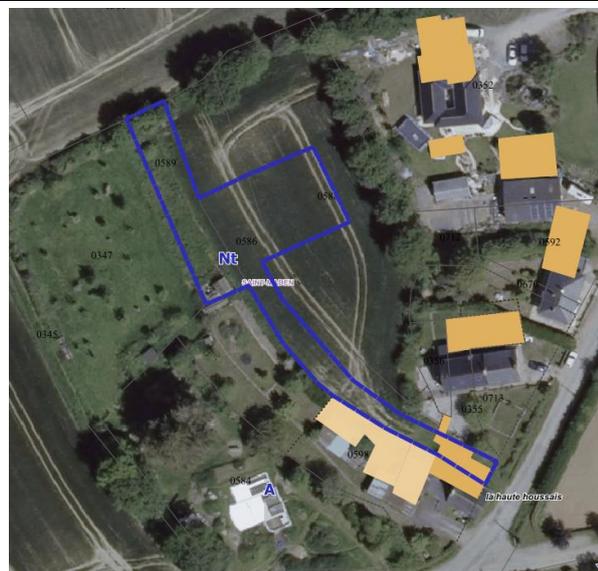
Échéancier (L 151-6-1 du Code de l'urbanisme) : court terme

### Caractéristiques du Site

Ce secteur se situe dans le hameau de la Haute Houssais à St Maden.

Il est inséré entre des espaces bâtis.

Le secteur n'est plus cultivé et en l'état de friche.



### Objectifs généraux d'aménagement du site

Ce secteur est à vocation touristique : Les orientations retenues sont :

Développer le projet « Hatana », lauréat de l'appel à projet « Slow tourisme, vague 2 » initié par l'ADEME.

Il s'agit de la création, au plus près de la maison d'hôtes existante :

- D'une asinerie, sellerie et espace d'accueil/pansage comprenant une partie des pâtures des ânes
- D'un potager et d'implantation d'arbres fruitiers et petits fruits en agroécologie
- D'un rucher
- D'un poulailler et d'une chèvrerie
- D'une zone de détente de 2-3 emplacements de camping naturel sous la forme d'Habitations légères de loisirs (tente, yourte, cabane en bois) avec toilettes sèches.

Le projet permettra l'accueil d'un public varié, en visant un tourisme durable, intégré et inclusif : l'accent est mis sur l'accessibilité du site et sur la dimension écologique et sociale.

